

DEPARTEMENT Val d'Oise
CANTON L'Isle-Adam
COMMUNE Asnières-Sur-Oise

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

en date du 29 mars 2022

Convention financière pour la plantation du parking Delchet entre le Parc naturel régional Oise - Pays de France et la Commune d'Asnières-sur-Oise

=====

N° 23

Le Maire de la Commune d'Asnières-sur-Oise,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020, rendue exécutoire suite à dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles le 29 mai 2020, donnant au Maire délégation pour une partie des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'aide financière sollicitée par la commune d'Asnières-sur-Oise auprès du Parc naturel régional Oise – Pays de France pour l'achat de plantes et matériaux afin d'enjoliver le parking Delchet,

DECIDE

Article 1 : la signature d'une convention financière entre le Parc naturel régional Oise – Pays de France, et la commune d'Asnières-sur-Oise, pour le financement des plantes et matériaux présentés sur devis de l'entreprise Jardins de la Charmeuse.

Article 2 : Le montant du devis s'élève à 3 380,00 € HT (3 740,00 € TTC). Le financement est pris en charge par le PNR à hauteur de 80% du coût total HT soit 2 704,00 €, 20% reste à la charge de la commune, à savoir 676,00 € HT.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et ampliation sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet du Val d'Oise
- Monsieur Le SGC de Garges-les-Gonesse


Le Maire,

Claude KRIEGER

